

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		Budget	Indemnités Maire et Adjointes	
		Logiciel cimetièrre	Renouvellement logiciel cimetièrre	
		Subvention	Demande de subvention pour voyage scolaire lycée Paul Broca	
		Décorations Noël	Devis décorations de Noël	
		Subventions associations	Attribution des subventions aux associations	
		Rythmes scolaires	Devenir des Rythmes scolaires et choix du temps scolaire	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 15 juin 2017.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Cédric MEYROU, Sébastien BAGGIO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Franck POURTAL, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Luc RABOISSON

Absents excusés : Sophie BUYTAERT, Hélène DENOST, Florentine POUCHIN

Absent non excusé : Alain BATAÇ, Francis CARNET GUILLOT

Procurations : Sophie BUYTAERT à Josette LAGORCE
Hélène DENOST à Marie-Catherine ROHOF
Florentine POUCHIN à Marie-Pierre POUGET

Secrétaire de séance : Josette LAGORCE

Le compte rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité des membres présents

Adoption de l'ordre du jour

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération supplémentaire sur les indemnités de Maire et Adjointes. Le conseil accepte.

Délibérations

- Renouvellement du logiciel pour le cimetière
- Demande de subvention pour un voyage scolaire élèves du Lycée Paul Broca de Ste Foy La Grande
- Devis décorations de Noël
- Devis rétroprojecteurs à l'école
- Attribution des subventions aux associations
- Rythmes scolaires : devenir des TAP et choix du temps scolaire

Communauté de Communes

- Compte rendu de la commission enfance
- Compte rendu du bureau de la CDC

Commissions et syndicats

- Plan de désherbage

Bulletin Municipal

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

INDEMNITES DE MAIRE ET ADJOINTS

Vu le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

-du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 publié au journal officiel de la République Française du 26 mai 2016

-du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 publié au journal officiel de la République Française du 27 janvier 2017.

Le conseil municipal décide :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivants avec un effet rétroactif au 01 janvier 2017
- Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique

-Maire : 32 %

-Adjoints : 1^{er}-2^{ème} et 3^{ème} : 13 %

-Dit que cette délibération annule et remplace la précédente délibération

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6553 du budget communal

-Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération

	Taux indice	Taux voté
Maire	Indice brut terminal de la fonction publique	32 %
1° Adjoint	Indice brut terminal de la fonction publique	13 %
2° Adjoint	Indice brut terminal de la fonction publique	13 %
3° Adjoint	Indice brut terminal de la fonction publique	13 %

RENOUVELLEMENT DU LOGICIEL POUR LE CIMETIERE

Délibération

Suite à la mise à jour du plan du cimetière communal et à l'évolution du logiciel de la Mairie, le module du cimetière n'est plus adapté au travail des secrétaires et de ce fait, il convient de passer un nouveau contrat d'une durée de 3 ans avec notre prestataire pour actualiser les données des concessions et la cartographie du plan.

A cet effet, le Maire présente un devis de la Sté JVS d'un montant de 2 302,80 € TTC (pour la première année) comprenant la reprise des données de la gamme Horizon, l'intégration du plan digitalisé, une cartographie du cimetière et le forfait annuel cimetière cartographique.

Pour les années suivantes le coût représentera un montant de 522,00 pour un forfait annuel de mise à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette dépense.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE LYCEE PAUL BROCA STE FOY LA GRANDE

Délibération :

Le Maire présente une demande de subvention émanant du Lycée Paul Broca de Ste Foy la Grande pour financer le voyage scolaire de trois jours dans le Limousin pour des élèves des classes de première et seconde de la filière gestion-administration.

Deux élèves de la Commune sont concernées par ce voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité rejette cette demande.

DEVIS DECORATION DE NOEL

Délibération :

Dans le cadre des préparatifs des illuminations de Noël, le Maire présente au Conseil des devis pour la location des décors de Noël :

- Devis de la Sté BREZAC pour un montant de 2 784,00 € TTC (décors Tosca et nénuphar)
- Devis de la Sté BREZAC pour un montant de 2 890,56 € TTC (décors amusement nocturne)
- Devis de la Sté ADNILGH pour un montant de 3 126,00 € TTC (décors Naxos bleu)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de la Sté BREZAC pour un montant de 2 784,00 € TTC et décide que la commission « fêtes et cérémonies » statuera sur le choix des décors.

DEVIS MUR DE L'ECOLE

Le Maire présente au conseil deux devis concernant le placage du mur de l'école qui s'effrite.

-devis de M. FAVRETTO pour un montant de : 2 892,00 € TTC

-devis de M. BOUSQUET pour un montant de : 392,92 € TTC

Au vu de la différence de prix entre les deux entreprises, le Maire propose de rencontrer à nouveau les deux artisans.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et reporte au prochain conseil son choix.

DEVIS RETROPROJECTEURS A L'ECOLE

Suite à la panne d'un rétroprojecteur dans la classe des CE1-CE2 et à la demande des enseignants, un devis a été demandé auprès de la Sté ATELIER 247 pour équiper toutes les classes de ce type d'appareil.

L'achat de 4 rétroprojecteurs représente un investissement de 7 934,40 €.

Après consultation avec le Directeur de l'école sur la nécessité d'équiper toutes les classes, le Maire propose au conseil l'achat d'un rétroprojecteur normal pour remplacer celui en panne dans la classe des CE1-CE2 et un vidéo projecteur interactif pour la classe des CP.

Face au coût que représente cet investissement, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision et souhaite qu'un autre devis soit demandé pour comparaison.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération

Suite à la réunion de la commission des associations, Mme COMBESCOT présente au conseil les demandes de subventions pour l'année 2016.

Judo/Dojo	900.00 € (abstention M. BAGGIO)
Ligue contre le cancer	50.00 €
Papillons Blancs	25.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Hand ball Foyen Vélinois	25.00 €
Amicale sportive Gensac /Montcaret	500.00 €
Secours Catholique	50.00 €
Amis de Montcaret	250.00 €
ACCA Chasse	550.00 €
Coopérative scolaire	650.00 €
Association des Parents d'Eleves	950.00 €
Comité de Jumelage	100.00 €
L'hameçon Lamoithais	150.00 €
Le souvenir Français	25.00 €
Association des jeunes Montcaret	200.00 € (abstentions Mmes POUGET et COMBESCOT)
Association jeunes sapeurs pompiers Castillon	: 100.00 €
Les clowns stéthoscopes	50.00 €
Amicales Rencontres	200.00 €
Parchemin	30.00 €
Théâtre	150.00 €
Le Refuge des oubliés	200.00 €
Ria Pita	150.00 €
Les Motards	50.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus.

DEVENIR DES TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES)

- Vu le projet de décret visant à assouplir les rythmes scolaires
- Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel MACRON, a indiqué sa volonté de permettre aux Communes de revenir au rythme des 4 jours pour les Communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école
- Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue accrue de la majorité des enfants de maternelle, les problèmes d'organisation eu égard aux caractéristiques de notre école rurale (disponibilité des locaux pour répartir les groupes, absence de personnel, déplacement des élèves hors de l'école pose des problèmes de sécurité en raison de la voie ferrée, de la circulation)
- Considérant que les activités périscolaires mises en place seront maintenues après le temps scolaires par la Communauté de Communes.
- Considérant que cette décision ne modifiera pas l'organisation des transports scolaires du matin et du soir

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de demander au directeur académique agissant par délégation du recteur d'académie, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours comme suit

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 9h- 12 h	classe	classe	XXXXXXXXXX	classe	classe
Après-midi 13h40- 16h40	classe	classe	XXXXXXXXXX	classe	classe

- que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée scolaire 2017

- que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du Ministre de l'Education Nationale sur le sujet.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

- **Commission enfance :**

Madame POUGET fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission enfance qui s'est tenue le 06 juin dernier.

L'objet principal de cette réunion était de faire le point sur la réforme des rythmes scolaires.

Le Ministère de l'Education Nationale travaille sur une modification de la réforme avec peut-être une possibilité pour les Communes de revenir sur l'organisation de la semaine de 4,5 jour à 4 jours

- **Compte rendu bureau de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du bureau de la CDC du 23 mai dernier. Divers Points ont été abordés :

- avenant au marché des vestiaires au stade de St Antoine de Breuilh
- attribution des subventions aux associations
- classement de la voie communale 428 à Lamothe Montravel
- tarifs de location des salles à ECOPOLE

- marché de travaux pour les terrains multi-sports
- USTOM admission en non valeur de produit irrécouvrable
- marché de travaux pour les abords du collège et du tourne à gauche pour écopôle
- arrêt du projet du PLUI

- **Plan de désherbage**

Dans le cadre de la charte zéro herbicide signé avec le Conseil Départemental et de l'élaboration du plan communal de désherbage, le Maire informe le conseil qu'il convient de constituer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de matériel de désherbage (débroussailleuse à batterie) et la fourniture de gazon pour le cimetière. Le conseil prend acte de ce fait (M. MEYROU s'abstient sur ce sujet).

Le Maire présente aussi au conseil un devis pour l'achat :

- d'une remorque d'un montant de 1 834,00 € TTC (à la place d'un frontal)
- d'une tondeuse d'un montant de 1728,00 € TTC

Le Conseil municipal ne se prononce pas sur l'acquisition de la remorque et accepte à l'unanimité l'achat de la tondeuse.

En ce qui concerne le déflecteur du tracteur-tondeuse toujours pas livré, il est décidé d'envoyer un courrier à la maison mère de KUBOTA.

- **Logement de la Poste**

Un diagnostic de performance énergétique pour le logement de la poste a été réalisé pour un montant de 90 € par la Sté Expert Habitat.

- **Pompe irrigation au stade de foot**

Le Maire présente deux devis au Conseil :

- OPURE : pour un montant de 5 640,00 € TTC
- EURL EGELEC pour un montant de 7 926,38 € TTC

Le conseil n'ayant pas assez d'information sur ces pompes reporte sa décision et demande plus d'informations de ce matériel.

- **USTOM**

Madame LAGORCE informe le conseil que la réunion de l'USTOM a été reportée car il n'y avait pas le quorum

- **SIVOS**

Monsieur POURTAL et Mme ROHOF font le compte rendu de la dernière réunion :

- coût par habitant : 4 €
- coût du transport scolaire : 4,40 € pour le primaire
 - : 68,00 € le collègue
 - : 228,00 € pour le SEGPA (gratuit pour les familles)

- **SMDE24**

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable débuteront début juillet. Monsieur RABOISSON demande à ce qu'un état des lieux soit effectué pour les routes de Montcaret avec l'entreprise CANASOUT et M. MARCETEAU.

Il reste à définir l'emplacement de la borne incendie.

Le problème du forage est en cours de régularisation.

- **Voirie**

Monsieur FAVRETTO signale que Monsieur VAN DER HORST Yohan a commencé le fauchage.

- **Salle des fêtes**

Monsieur BAGGIO demande où en est le dossier concernant le projet des travaux à la salle des fêtes. Il souhaiterait que les réunions soient programmées en début de matinée ou en fin d'après-midi voir en soirée.

- **Eclairage public**

Il a été remarqué que l'éclairage public devant la Mairie s'éteignait la nuit, une fiche de dépannage sera faite auprès du SDE24.

- **Terrain de foot**

Le Maire informe le Conseil que le terrain d'honneur au stade a été reprofilé et le terrain borné.

Madame COMBESCOT informe le conseil qu'elle a pour projet de remonter un club de tennis et souhaiterait de ce fait remettre en état le cabanon existant pour stocker le matériel. Le Maire répond que le cabanon fait partie du club de tennis et qu'il reste au tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	abstente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent